F.H. 2 16622
Cas-FRC 19712

MÉMOIRE JUSTIFICATIF

Pour le Citoyen Herman,

Commissaire des Administrations Civiles.

Thermidor, an 2e de la République, une et indivisible.

A la Convention Nationale.

Citoyens Représentans,

Je suis suspecté d'avoir été l'agent, l'affidé, le confident de Robespierre.

J'espère démontrer que je n'ai jamais appartenu à aucun individu, que j'ai toujours été l'homme de la République, toujours fidèle à tous mes devoirs.

Je jure, dans la sincérité de mon ame, et je ne voudrois pas racheter ma vie par un mensonge, que je ne sais précisément qui

THE NEWBERRY LIBRARY

m'a indiqué à la Convention Nationale au mois d'Août 1793, pour, en m'arrachant à mon pays où j'avois un établissement agréable, où je jouissois de l'estime de mes concitoyens, dans la place de président du Tribunal Criminel du Département, m'appeller au tribunal révolutionnaire de Paris.

J'affirme que, durant huit mois que j'ai été dans ce tribunal, je ne suis allé que deux fois chez Robespierre, quoiqu'il fût de la même ville que moi, quoique je l'eusse rencontré quelquefois à Arras, sans avoir été lié avec lui.

Ce ne fut qu'après trois mois de séjour à Paris que j'y allai pour la première fois.

Je ne sais pas davantage qui m'a porté à la place de commissaire des administrations civiles.

J'avoue que j'ai eu l'amour propre de penser que je devois cette confiance, qui, par parenthèse, contrarioit bien mes goûts et ma manière de penser, au comité de salut public, avec lequel j'avois eu des rapports lorsque j'étois au tribunal révolutionnaire.

Durant les quatre mois que j'ai été commissaire des administrations civiles, quoique je fusse voisin de la maison où habitoit Robespierre, je suis allé trois fois chez lui par occasion, et parce que l'on m'y a mené, mais je jure que jamais un mot confidentiel

ne m'a été dit; apparemment, il ne me connoissoit pas assez pour savoir qu'il n'avoit point à compter sur moi.

En effet, il étoit notoire que je m'étois toujours dirigé depuis la révolution par les plus grands principes, et que j'avois toujours conservé une indépendance absolue dans les fonctions publiques dont j'ai été constamment honoré: car, il est bon de dire, que depuis les premiers jours de la révolution, j'ai été comblé d'estime de mes concitoyens, toujours electeur, toujours élu.

D'abord juge du tribunal du district de St. Pol;

Juge au tribunal du district d'Arras;

Président de l'administration du département du Pas-de-Calais;

Président du tribunal criminel du même département;

Président du tribunal révolutionnaire de Paris jusqu'au 15 Germinal (l'époque est importante,) Ministre de l'intérieur durant quinze jours.

Enfin commissaire des administrations civiles.

Aujourd'hui dans une prison pour les premiers soupçons qui se soient élevés sur mon compte, depuis cinq ans de ma vie politique et révolutionnaire dans des emplois aussi marquans, aussi difficiles.

Je laisse ces rapprochemens à la réflexion

des representans du peuple, de mes concitoyens, de la postérité.

Il est déjà évident que celui qui, né dans la même ville que Robespierre, que l'on dit avoir été porté par lui aux places, que l'on suspecte d'avoir été son agent, son confident, qui, étant son voisin, ne l'a visité que cinq fois dans le courant d'une année, qui ne l'a jamais reçu chez lui, n'a point été son ami, son agent, son affidé, son confident.

Discutons maintenant un instant quelques faits hazardés par l'infâme calomnie.

IMPUTATIONS.	REPONSES.
J'aurois voulu faire incarcérer quelqu'un le 9, l'on ne dit pas qui.	Mensonge atroce ! je n'ai jamais provoqué que l'incarcération de quelques citoyens ouvriers de l'atelier de l'impression des loix, qui avoient excité le désordre dans ces ateliers, au point de faire cesser un jour le travail, de coller une feuille de papier blanc sur un réglement affiché. J'ai provoqué moi-même leur liberté quinze à vingt

jours après. J'ai donné des secours à la femme enceinte de l'un de ces citoyens.

J'aurois retardé l'envoi des décrets, sauveurs de la liberté, tantôt de deux heures, tantôt de six.

Calomnie infâme ! en présence de plusieurs personnes, je les ai signés de suite, envoyés dans la même minute.

J'ai fait de ma main, et d'une écriture très-précipitée, (ce qui peut se vérifier) les lettres d'envoi.

Dieu sait de quel poids j'ai été soulagé à la vue du décret d'arrestation des tyrans.

J'ai dit, en le recevant de la main du second employé de l'agence de l'envoi des loix dont je ne me rappelle pas le nom : » Vous me » trouverez ici à toute heure » du jour et de la nuit. La » Convention étant permanente, nous devons tous » garder notre poste sans » désemparer. »

A mesure que les décrets arrivoient, ils étoient signés, envoyés dans l'ins-

tant même, publiquement; mon cabinet étoit ouvert à tout le monde.

Nous étions trois et quatre qui travaillions à faire les paquets.

L'ordre avoit été donné pour qu'il y eût toujours un gendarme prêt à monter à cheval. L'on peut déposer de tous ces faits.

Je me rappelle que lors de l'apport de plusieurs décrets en même-tems dans la nuit, j'invitai les deux commis de l'agence qui les avoient apportés de nous aider pour la plus prompte expédition. L'un deuxresta, et l'autre s'en alla comme il le devoit à son poste.

J'ai tous les reçus, excepté ceux de la mairie et de la commune qui étoient en rebellion, et à cet égard les gendarmes porteurs peuvent déposer.

Le gendarme porteur à la commune du décret de mise hors la loi des rebelles, m'a rapporté en présence du

citoyen Dumesnil, chef de la gendarmerie, que, » l'a-
» gent national, broyant
» dans sa main le reçu pré-
» paré par moi, pour qu'il
» n'eût qu'à signer, a dit,
» en m'apostrophant, *vil*
» *esclave*! »

J'ai donné à coucher ou retraite à une personne que l'on ne nomme point, la nuit du 9 au 10.

Mensonge affreux! Je n'ai vu qui que ce soit d'étranger à la maison, à l'agence de l'envoi des loix. Toutes les personnes qui étoient près de moi peuvent en témoigner.

Depuis onze mois que l'on m'a attiré à Paris, je n'ai logé ni retiré qui que ce soit.

J'aurois donné à souper à vingt-neuf personnes le jour où la section a fait ses repas civiques; Le Bas y auroit été.

Impudente calomnie! Mon frère, sa femme, sa cousine, sans invitation, mais parce qu'ils se trouvoient-là, deux garçons de bureau et leurs femmes étoient les seuls convives.

Un morceau de bœuf froid, un plat d'haricots, une salade étoient les mets.

Depuis que je suis commissaire, il est arrivé deux à trois fois que trois à quatre personnes ont mangé avec nous.

Je n'ai pas trois douzaines d'assiettes, je n'ai que cinq services d'argent, et trois d'étain.

Le Bas n'est jamais entré une seule fois chez moi. Je n'ai jamais monté une seule fois chez lui, quoique son appartement fût à deux pas.

A cette occasion il m'a été rapporté que la femme le Bas avoit dit à quelqu'un: Herman est un brave homme, mais on ne peut lier avec lui.

Voilà toutes les imputations qui me sont parvenues jusqu'à ce moment, je détruirai aussi radicalement toutes les autres méchancetés qui pourroient être avancées par la scélératesse et la dernière perversité.

Il m'est revenu que dans l'interrogatoire qu'a subi à la barre de la Convention l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, il avoit été question d'une espèce de liste qui lui auroit été transmise par la commission des administrations civiles.

Voici, citoyens Représentans, ce que je sais à cet égard.

L'on remarquoit au comité de salut public, dans les listes des condamnés, beaucoup d'artisans, de manouvriers, de gens qui, n'ayant point intérêt à contrarier la révolution, n'avoient pu être que séduits ou égarés, et l'on se demandoit s'il n'existoit pas de plus grands coupables à juger.

Dans le même tems, un guichetier du Luxembourg, dont il est facile de savoir le nom, est venu déclarer à l'adjoint de la commission, que des projets d'évasion et de massacre des comités se tramoient au Luxembourg; que le rassemblement avoit souvent lieu dans la chambre d'un nommé Roisgelin. Les mêmes rapports venoient des Carmes, de St. Lazare.

Les victoires décisives du dehors qui ne laissoient plus aux ennemis de la révolution que la ressource d'un coup de main dans l'intérieur en frappant le gouvernement; la marche du tribunal révolutionnaire qui ne leur laissoit plus d'espoir que dans un grand événement, ces deux circonstances rendoient bien probables ces projets, et ne donnoient pas lieu de soupçonner d'infidélité les rapports.

La commission a été chargée, comme elle devoit l'être naturellement, de rechercher quels pouvoient être dans les prisons les

moteurs de ces séditions, pour en faire rapport au comité, et en remettre ensuite la note à l'accusateur public pour les mettre de préférence en jugement.

Voilà, citoyens Répresentans, l'origine de ce qu'il paroît qu'on a appellé des listes.

Quoique le motif parût très-légitime, je n'y ai pris pesonnellement qu'une part très-indirecte. Mon tact ordinaire me donnoit quelque répugnance, et, comme l'on dit en terme trivial, je m'esquichois.

Jamais je ne suis allé dans les prisons faire de recherches; jamais je n'ai fait de ces listes indicatives; jamais je n'ai été porteur d'aucune; jamais je n'en ai remise aucune à l'accusateur public, quoique ces notes ne fussent qu'indicatives et supposassent sans doute de nouvelles déclarations judiciaires, enfin le jugement.

Il peut être une observation importante à faire. Plusieurs personnes pourroient croire que les notes indicatives, données dans les circonstances que l'on vient d'expliquer, auroient été le signal ou l'occasion du mouvement sanguinaire qu'avoit pris le tribunal révolutionnaire depuis quatre mois, et, il faut le dire, depuis que l'on m'en a ôté, sous la couleur peut-être d'une place plus importante, et apparemment parce que les meneurs me connoissoient un caractère peu propre et

trop peu docile pour un système nouveau et aussi barbare.

Il y a environ un mois que ces mouvemens se sont fait sentir dans les prisons, et, depuis trois mois, l'on traduisoit à ce qu'on appelloit le tribunal, trente, quarante, cinquante personnes par jour.

Je n'ai jamais mis le pied dans ce tribunal depuis que j'en suis sorti, et, pour ceux qui me connoissent, il est aisé de sentir d'où partoit mon éloignement.

Il est un homme dont le témoignage, pris dans son ame, peut d'un mot me justifier aux yeux de la Convention Nationale et de toute la République; c'est l'adjoint de la commission,

Il lui est échappé, du 9 au 10, en parlant à ma femme, un aveu bien précieux pour moi. Ah! lui dit-il » *si je m'étois conduit comme ton mari, je n'aurois rien à craindre.*

En effet, il savoit que je ne fréquentois pas Robespierre, que je n'avois jamais été ni son agent, ni son affidé, ni son confident; que, les trois fois que je suis allé chez Robespierre, depuis que j'étois commissaire, ç'a été à sa sollicitation, mais non pour affaires publiques.

Il savoit que je blâmois la conduite, la manière d'être de Robespierre, les assises qu'il tenoit chez lui.

Il sait que, plus d'une fois, je lui ai fait

entendre que ceux qui alloient chez lui avoient tort, que des fonctionnaires publics devoient conserver une indépendance absolue ; que nous étions les hommes de la République ; que les affaires du gouvernement ne devoient pas se traiter en *cotterie*.

Je lui disois un jour, ou plutôt un soir, en revenant du comité de salut public, au haut de l'escalier de la maison de la commission. » Cet homme, en parlant de Robespierre, demeurera le seul patriote, le » seul honnête-homme de la République, ou » la réduira à cinq ou six. »

Oui, Lanne, en disant généreusement la vérité, et en remplissant un devoir sacré, peut me laver dans un instant de la suspicion qui pèse encore plus sur mon ame que sur ma tête.

Tu voyois bien : m'a-t-il répété plusieurs fois du 9 au 10.

Ce mot prouve évidemment que je lui avois laissé pressentir que cet ordre de choses ne pouvoit pas durer.

J'ai toujours été convaincu, et je le suis plus que jamais, que Lanne m'a été donné comme une espèce de surveillant, comme si l'on ne m'avoit pas cru à la hauteur des projets tyranniques, ou pas assez docile pour m'y prêter.

Encore un mot précieux de Lanne ; il m'a

dit quelquefois : *je vois bien que tu n'es pas au courant.*

Je suis fâché d'avoir à rappeller des détails qui peuvent charger une autre personne; mais ils sont décisifs pour ma justification. Je les dois à la vérité, à la justice, à ma femme, à mon enfant.

Je ne vivois point familièrement avec Lanne; nous étions quelquefois trois jours sans nous parler que le soir, au moment où nous nous réunissions pour aller au comité de salut public.

Ce que l'on appelle l'intimité n'existoit point entre nous; au contraire, une certaine défiance réciproque, c'est la vérité.

Ces détails opèrent évidemment ma pleine et entière justification.

Je ne puis donc pas craindre qu'au moment où nous sommes, où la justice commence à régner véritablement, l'on envoie à la mort un brave homme qui a beaucoup de préjugés en sa faveur, qui a toujours été couvert de l'estime publique, qui n'a jamais eu une pensée, un sentiment qui ne fût pour la liberté, pour le bonheur de ses semblables, et conforme aux principes les plus purs.

Il est triste d'être réduit à dire du bien de soi, mais les circonstances sont impérieuses.

Il faut, citoyens Réprésentans, que vous connoissiez l'homme sur la tête duquel est suspendu le glaive de la loi.

C'est la moralité notoire, constante, d'un homme, qui peut achever de dissiper jusqu'au dernier nuage, qui pourroit couvrir encore sa conduite.

Doué par la nature d'une ame douce et bienfaisante, j'aimois, je pratiquois la liberté, l'égalité avant la révolution.

Lorsque la révolution s'est présentée, je l'ai saisie tout naturellement, et les premiers décrets de liberté ont rempli mon âme de la plus douce jouissance.

Depuis j'ai toujours constamment, uniformément servi la révolution, autant par principes que par sentiment.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, depuis cinq ans je suis comblé de la faveur de mes concitoyens.

Juge de district, président successivement du Département, du tribunal criminel, du tribunal révolutionnaire, ministre de l'intérieur, commissaire des administrations civiles, c'est pour la première fois que je suis l'objet d'une dénonciation. J'étois trop heureux !

Je faisois aimer la révolution dans mon pays par ma conduite et mes manières, en rendant une justice impartiale au tribunal criminel du département du Pas-de-Calais, lorsqu'on m'arracha à mes goûts, à mes habitudes, à mes intérêts, à une petite habitation agréable, à une bibliothèque qui fai-

soit mes délices, mon délassement après les fonctions publiques, pour me placer au tribunal révolutionnaire.

Le ciel m'est témoin et beaucoup de personnes, que j'ai obéi à un devoir rigoureux, aux ordres de la Convention Nationale, parce que j'ai toujours pensé qu'un citoyen appartient à la République, qui peut en disposer comme elle le trouve à propos.

J'ai pensé aussi qu'il y auroit eu de la lâcheté à refuser un poste où le danger paroissoit plus grand.

Tout Paris sait, beaucoup de Représentans du peuple ont eu l'occasion d'apprécier ma conduite dans cette époque de ma vie politique.

En maintes circonstances, le peuple m'a couvert de bénédictions et de marques de son estime.

Les accusés s'en alloient convaincus que j'avois rempli à leur égard un devoir pénible.

L'on a vu alors, m'a-t'on dit, la douceur des manières, l'intérêt et la complaisance pour les accusés s'allier à la sévérité nationale et révolutionnaire.

Lorsque nous avons abattu l'une des branches de la tyrannie, un membre du comité de sûreté générale qui avoit assisté à l'instruction, me dit: Président, vous avez parfaitement rendu la dignité nationale,

j'avois fait sentir à l'orgueil des rois, que la raison et la justice ont seuls une véritable dignité, un empire certain et indestructible.

Dans une autre affaire majeure, l'un des accusés, connu par son impétuosité, et que des mouvemens bien naturels avoient entraîné un peu loin, me disoit, un pied sur l'échafaud : président, *je te respecte, tu as l'âme honnête*! A-t-il l'ame sanguinaire celui à qui les accusés aux portes de la mort tenoient un pareil langage?

Celui-là est-il barbare, qui versoit des larmes sur ceux dont il étoit obligé de prononcer la condamnation après la déclaration des jurés?

Il faut que l'on sache, et cela ne sera pas difficile à croire pour ceux qui me connoissent, qu'il a toujours fallu que je fisse violence à mon naturel pour prendre ce que l'on appelle le mouvement révolutionnaire; il n'y a que la force des principes, le grand intérêt de la liberté que je sens vivement qui m'a toujours soutenu, et l'impulsion donnée par la Convention nationale qui étoit toujours mon guide, et après laquelle je ne raisonnois pas.

Une des idées qui faisoient ma force, lorsque mon caractère humain étoit quelquefois effrayé du supplice des conspirateurs, quoiqu'à cette époque le mouvement du tribunal ne ressemblât en rien à ce qu'il a été

depuis ma sortie, c'étoit le spectacle que je me représentois de la moindre escarmouche sur les frontières, où cinq à six cent patriotes tomboient chaque jour sous le fer homicide; et je me disois : un homme qui a l'ame gangrénée d'aristocratie, qui porte dans son cœur la haine de la liberté, qui a manœuvré, intrigué pour sa ruine, et par-conséquent pour le massacre des patriotes, qui ne veut pas le bonheur de ses semblables, est-il digne de vivre, et les jurés n'ont-ils pas rempli un devoir sacré en le condamnant après mur examen ?

Celui là a t-il l'ame cruelle et sanguinaire qui faisoit de pareils calculs?

L'on m'a tiré du tribunal révolutionnaire où l'on ne me croyoit pas propre apparemment pour un système nouveau et barbare; sous la couleur peut-être d'une place plus flatteuse.

J'ai passé au ministère de l'intérieur; là, je n'ai point encore démérité de la patrie; il est notoire que les honneurs n'ont point changé mes mœurs. Jamais on n'avoit vu ministre aussi uni, aussi simple, d'autres auroient dit aussi grossier, aussi maussade.

Il est à remarquer que, durant cette époque de ma vie politique, je n'ai pas approché une seule fois de Robespierre.

Du ministère de l'intérieur, l'on me transplante dans une des douze commissions

exécutives. Mon petit mobilier étoit toujours sur les crochets.

Cette dernière place auroit-elle été l'écueil de mes principes, de ma probité publique, de ma philosophie?

Non, Citoyens Representans, je l'affirme j'y ai toujours été digne de la confiance de la Convention Nationale, de mes concitoyens.

J'ai continué, par une conduite irréprochable, fière, indépendante et toujours juste, de faire aimer et respecter la révolution.

J'ai continué d'allier les mesures quelquefois séveres de la révolution et dont je n'étois que l'exécuteur avec l'exacte justice. Et j'avois, il faut le dire, le secret de me faire pardonner ce ministère.

Dites, vous qui m'étiez renvoiés après votre arrestation pour être interrogés, en conséquence d'un arrêté du comité de salut public, avec quelle amenité je vous recevois, quelle confiance je vous inspirois! Des Représentans du Peuple, à l'occasion de personnes auxquelles ils s'intéressoient, ont été à même d'apprécier ma conduite en ce regard.

Qu'on recherche au comité de salut public les rapports que je faisois dans ces circonstances, l'on reconnoîtra qu'ils étoient dictés par la justice et l'impartialité.

Dites, vous qui m'approchiez, avec quelle promptitude avec quel tressaillement naturel, nous exécutions une mise en liberté!

Dites quel zéle, quelle activité, quelle surveillance, quel plaisir dans l'acquit de tous mes devoirs, quelle sollicitude pour toutes les branches, quelle attention pour répartir entre tous les individus une justice distributive.

Si d'un côté j'exécutois un ordre rigoureux du gouvernement, de l'autre je consolois la femme et lui donnois des secours, si elle en avoit besoin. Je m'étudiois toujours à allier l'humanité aux mesures que l'intérêt de la Patrie paroissoit exiger.

J'ai provoqué du comité de salut public plusieurs arrêtés pour assurer dans toutes les maisons d'arrêt de la République la nourriture des détenus, à qui, en maints endroits elle n'étoit pas assurée.

J'ai envoié au comité de surté générale un état des personnes détenues au secret dans les diverses prisons de Paris, parce que je pensois que, dans le tourbillon immense des affaires, plusieurs auroient pu être oubliées.

J'ai adressé au même comité un état de deux cent personnes environ qui n'étoient pas écrouées et qui étoient entrées dans les prisons comme personnes de confiance avec les détenus pour les servir et leur tenir compagnie.

J'ai écrit au comité de sureté générale pour lui observer que l'on mettoit beaucoup de scellés inutiles chez des personnes qui, par état, n'avoient aucuns papiers et que par là l'on

ôtoit à la femme et aux enfans l'usage de beaucoup de choses. Je lui demandai qu'il ordonnât que, lors de l'apposition des scellés, on eût l'attention de laisser à la femme et aux enfans et même au détenu le linge nécessaire.

Porté contre mon gré, contre mes vœux les plus ardens, contre toute nature, contre toutes mes idées, à des places aussi marquantes dans lesquelles, avec les intentions les plus pures, l'on peut à chaque instant se compromettre essentiellement, tout mon dédommagement, bien séduisant sans doute pour une ame elevée et bienfaisante, et qui peut seul alléger le poids d'une grande place, c'est la possibilité, le plaisir de faire beaucoup de bien en peu d'instans, de porter de quelques lignes la consolation dans un grand nombre de familles, de faire régner l'ordre dans de grands établissemens, d'activer, d'une seule lettre toutes les administrations, tous les tribunaux d'une République vaste.

Ce qui me soutenoit encore, c'est, je l'avoue, que j'ai toujours cru tenir la confiance dont j'étois honoré du comité de salut public, de la Convention nationale.

Aussi j'ai toujours été l'homme de la République, l'exécuteur des ordres du gouvernement, toujours dirigé par les plus grands principes politiques, l'attachement à la représentation nationale, jamais influencé par aucun individu.

C'étoit toujours au comité de salut public que je faisois mes rapports publiquement, sans mystère, indifféremment à tel ou tel membre; et cela est si constant, qu'il est arrivé souvent que l'on m'a renvoyé expressément à ceux qui étoient spécialement chargés de la police générale.

Jamais de rapports particuliers avec aucun membre du gouvernement. J'ai toujours été trop pénétré de la hauteur des devoirs publics pour diminuer de ce qu'ils ont de grand et de propre à élever l'ame de ceux à qui ils sont confiés.

Quelle étoit ma conduite dans le détail des fonctions de commissaire des administrations civiles?

Une place de membre de l'agence de l'envoi des loix est devenue vacante par la destitution d'un de ses membres que j'ai cru devoir provoquer du comité de salut public; m'a-t-on vu proposer mon frère, mon parent, mon ami?

J'ai mis en avant un ancien soldat que j'avois trouvé sous-chef au département de l'intérieur, et que j'avois jugé actif, capable, probe et patriote.

L'un de mes frères étoit placé (non par moi) avant l'organisation des commissions exécutives, dans la commission des subsistances; j'ai pensé qu'il trouveroit mieux son lot à l'agence de l'envoi des loix. Les

membres de cette agence, qui ne me connoissoient pas encore, vouloient le mettre chef de bureau ; je fus forcé de leur écrire que je ne connoissois que les intérêts de la république, et que j'exigeois que mon frère n'eût que telle place.

La femme de ce frère a une sœur sans fortune aucune, mais jeune; l'on m'avoit demandé pour elle une place de ployeuse, dans l'imprimerie de l'agence de l'envoi des loix. J'ai dit : lorsqu'il n'y aura plus de mères de famille à placer, nous verrons.

J'exigeois que là, comme dans l'imprimerie des administrations nationales, qui étoit aussi sous ma surveillance, la bonne renommée, les besoins personnels, le nombre d'enfans, les services rendus par le mari à la république, le malheur, fussent les seuls titres de préférence ; et cela s'exécutoit. Je dois dire que j'étois secondé à cet égard dans les deux établissemens.

J'étois convenu avec les membres de l'agence que l'on réformeroit, dans l'atelier des ployeuses, les femmes dont les maris se trouvoient employés dans l'atelier de l'imprimerie, où ils gagnent 3 à 4000 liv. par an, pour donner ces emplois à des mères de famille sans ressources, ou dont les maris sont aux frontières, afin de diviser les bienfaits de la République, et les faire servir à la ubsistance d'un plus grand nombre de personnes.

Dans les bureaux, quelques uns des chefs ont été diminués dans leurs appointemens, mais, en général, les employés ont gagné à une plus juste répartition; tous ceux de la dernière classe ont été augmentés, parceque, citoyens, pères de famille comme les autres, et souvent plus que les autres, ils ont les mêmes besoins avec encore moins de ressources.

Parmi la sévérité qui ne m'est pas naturelle et que l'intérêt public seul me commandoit quelquefois, l'on a toujours reconnu, j'en suis sûr, la seule intention de remplir un devoir public.

Quelques amours propres ont pu être choqués; mais ces mêmes hommes, s'ils sont justes, diront encore que j'étois commandé, par ceque j'ai cru le mieux, et par-conséquent l'intérêt de la patrie.

Pour bien juger un homme il faut le voir aussi dans son déshabiller; un mot sur ma vie privée ne peut pas être déplacé ici.

Le commissaire des administrations civiles étant président du département du Pas-de-Calais, a épousé, par devoir autant que par attachement, une fille de village, qui étoit ce qu'on appelloit sa *gouvernante*, née de parens absolument pauvres, sans un pouce de propriété; il est heureux avec elle. La calomnie, des apparences sans réalités pourroient-elles faire qu'il en fût séparé? non,

la convention nationale, l'être suprême veillent sur l'innocence ; les braves gens resteront pour jouir de la liberté et et la servir.

J'ai un petit garçon de quatorze mois ; je l'ai nommé Aristide, s'il m'est permis de l'élever, il sera digne de la liberté et de la patrie.

Le domestique du commissaire étoit composé, en tout, d'une sœur à sa femme, née comme elle au village, et dont les manières, grossières encore, auroient effarouché et déshonoré même, autrefois, le plus mince bourgeois.

Notre ménage étant composé de trois personnes, nous tirions, de la boucherie, comme tout citoyen, trois livres de viande par décade.

Je ne mangeois point dehors; je ne donnois point à manger; je ne visitois personne, je n'étois pas visité; tous mes momens, toutes mes pensées étoient à la république; toute ma jouissance dans ma famille, dans l'accomplissement de mes devoirs publics.

Que l'on parcoure le extraits de mes lectures, depuis douze ans; c'est là, où, d'une manière sure, non suspecte, non équivoque, l'on peut juger l'homme.

J'invoque ici le témoignage de tous ceux qui m'ont suivi dans les diverses fonctions publiques, dont j'ai été honoré; j'invoque le témoignage de beaucoup de représentans

du peuple, qui en plusieurs occasions, ont été à même de juger ma personne et mes principes.

Il n'y a pas un mois, qu'en allant au Comité de Salut-public, je rencontrai un député du département du Nord, sur la terrasse des Feuillans: bon jour, brave homme, me dit-il, en m'embrassant.

Un autre représentant que je n'ai vu depuis la première année de la révolution, disoit, il y a quelque tems à un citoyen employé dans la commission: « Dites à Herman, » que, quoiqu eje sois dénoncé aux Jacobins, je suis toujours digne de son estime.

Des Representans du peuple attachent donc quelque prix à l'estime d'Herman, et c'est un homme qui, dans son caractère de representant d'un grand peuple, dans ses talens personnels, a bien tous les moyens d'une entière indépendance.

J'invoque les membres du Comité de Salut-public, avec lesquels j'avois des rapports journaliers.

J'invoque tous les employés des administrations qui m'ont été confiées. Plusieurs doivent connoitre les détails de mon ame, ils ont pu en suivre tous les sentimens.

Lorsque ma femme avoit quelques inquiétudes bien naturelles à une femme au milieu du grand mouvement des 9 et 10 de ce mois, on lui disoit; vous n'avez rien à craindre,

quand même votre mari seroit arrêté par mesure de sûreté générale, il ne peut rien lui arriver, il est bien connu, vous ne savez pas tout le bien qu'on en dit, combien il est aimé et estimé.

Mais c'est assez parler de soi.. Il n'y a que l'honneur et la probité publique compromises qui puissent faire pardonner de pareils détails.

Voilà, Citoyens Representans, l'homme que vous avez à juger. Quel auroit été l'intérêt de cet homme d'en servir un autre qui affectoit la tyrannie? L'amour du pouvoir? Il répugne évidemment à son caractère, à ses gouts simples et tranquilles. L'amour de l'argent? Il n'en a pas besoin pour sa manière d'être et de vivre; il a entamé sa très modique propriété depuis la révolution, quoiqu'il ait toujours eu des emplois publics, et qu'il n'ait tenu aucun état. Il n'a point fait pour un sol d'acquisition quelconque. Faiblesse de caractère? Il n'est point faible. Doux et simple dans ses manières, il a toujours été lui même, il a toujours eu cette fierté naturelle que donne une conscience sans reproche, et le sentiment qu'il n'avoit pas besoin de protecteur, pour être utilement employé au service de la patrie. Sont-ce là les symptômes de l'esclavage, et d'une dégradation portée au point de se vendre à un individu? L'échafaud pourroit-il être réservé

à cet homme, et pourroit-il être présenté comme un conspirateur à la postérité?

Je me fie à la justice de la Convention Nationale, je la conjure de ne croire à aucune inculpation, sans qu'il m'ait été permis de m'expliquer. Je puis dissiper jusqu'au moindre nuage.

HERMAN.

Copie d'une Lettre écrite le premier Prairial, an 2, par le Commissaire des Administrations civiles, Police et Tribunaux, aux Citoyens employés dans les Bureaux de cette Commission.

CAMARADES,

Le matériel des Bureaux vient d'être organisé, mais il faut sur-tout que le moral se monte en même tems.

La République exige de nous, activité, application dans le travail, pureté dans notre conduite; ce sont des devoirs qu'il faut remplir avec scrupule.

Celui qui n'est ni probe, ni inquiet sur ses devoirs, n'est point un Patriote.

Celui-là ne me paroîtroit donc pas un ami de la Liberté, et ne mériteroit pas de servir la chose publique, qui, machinalement, viendroit tous les matins à son bureau, parceque l'heure a sonné, pour laisser voir qu'il y a paru, ou pour y brocher, sans intérêt, quelque apparence d'ouvrage.

Je déclare que c'est à cet intérêt que je reconnoitrai la part que l'on veut prendre à la révolution; et il sera ma mesure dans la surveillance qui m'est confiée, et dans le choix de mes collaborateurs les plus rapprochés.

La révolution donne le bonheur à quiconque veut le fixer auprès de soi. Il est dans l'accom-

plissement de ses devoirs, point du tout dans les plaisirs ordinaires.

Amour de la patrie, assiduité et goût dans ses fonctions, la pensée que les opérations d'une administration première, dans laquelle on est employé, influent sur toute la République, contribuent à l'ordre général de la société, à la satisfaction et au mieux-être de tous les citoyens, jouissances domestiques pour délassement du travail, le regard vers la nature et son auteur; voilà le bonheur; c'est là l'égoïsme du sage, de l'homme raisonnable, le seul permis à un patriote.

Il faut sur-tout déposer ses anciens vêtemens, laisser cette politesse maniérée qui contraste si fort avec l'attitude d'un homme libre, et qui rappelle encore le tems où il y avoit des maîtres et des esclaves Toutes les formes ministérielles ont dû déjà disparoitre; il faut en oublier jusqu'à l'apparence même. Des manières simples, naturelles, doivent prendre la place de cette contenance étudiée qui faisoit souvent toute la valeur d'un chef de bureau ou d'un commis principal. La décence et une gravité non affectée doivent composer tout l'extérieur d'un homme occupé de la chose publique; la manière d'être de l'homme, dans le sistême de la nature, est de se tenir droit.

Un style simple, clair et cependant concis, dégagé de toutes expressions serviles, de toutes formules obséquieuses à l'égard des autorités supérieures, de toute morgue, de toute pédanterie, de tout ce qui annonceroit une autre supériorité que celle de la raison, de l'ordre général établi par la loi, et qui est dans la nature des choses, à l'égard des autorités secondaires,

doit remplacer le jargon, le fatras ministériel. Point de phrases bannales, pas un mot inutile.

Pour le fond du travail, l'on peut avoir aussi beaucoup de choses à oublier. S'il se trouvoit quelqu'ancien legiste, il faudroit qu'il se brouillât avec les docteurs en *us*, et avec tous ceux qui naguères encore, déraisonnoient en forme. Il faut laisser toutes les arguties de palais, tous les adages du bareau, et sur-tout ne pas oublier que l'on n'est point des défenseurs officieux; mais des rapporteurs impartiaux. Il faut, comme le gouvernement actuel, se faire un passage à travers toutes les ruines, pour toujours atteindre promptement et sûrement le but.

Ce but est tout ce qui est bon, tout ce qui est juste, tout ce qui est commandé par la loi ou le gouvernement; tout ce qui tient à l'ordre général et à l'action de ce gouvernement, dans la partie qu'il nous a confiée; et ceci m'amène à une réflexion qui ne sera pas inutile.

Pour que cette action soit réelle et sûre, il faut que chacun soit exclusivement à son poste. l'on a toujours assez d'un seul métier, lorsqu'on veut le bien faire, et ce ne sera jamais une raison valable que de dire: J'étois là, quelqu'utile qu'on pût s'y croire, lorsque l'on devroit être ici.

Vivons pour la Liberté, vivons pour la Patrie, vivons pour nos semblables, et nous aurons beaucoup vécu pour nous mêmes; l'Ame est immortelle, et il existe un être suprême.

Signé HERMAN.

OBSERVATIONS

Sur le traitement des expéditionnaires proposé à 2,400 livres.

Les emplois sont pour des patriotes, des pères de famille.

Les denrées sont chères,

Les traitemens pourront être réduits plus tard, sans souffrance pour les personnes, et par-conséquent sans injustice ; ce n'est pas dans les classes inférieures qu'il faut porter l'économie.

C'étoit un des vices essentiels de l'ancien régime.

Lorsque vous payez généreusement, vous avez le droit d'exiger et capacité et assiduité : la chose publique gagne.

Le nombre des employés alors diminue, et par cette raison la machine roule plus rapidement.

Au règne de l'Egalité, peut-on laisser exister une disproportion énorme entre deux hommes qui, rapprochés de la nature par le régime républicain, sont présumés n'avoir à-peu-près que les mêmes besoins.

Les talens, dira-t-on ! sans doute il est permis d'y avoir égard ; mais faut-il graduer, par des nuances presqu'insensibles, et le talent et le salaire ?

Celui qui a plus de talens doit trouver son excédent de jouisance dans ce même talent, et

non pas la chercher dans une augmentation de traitement.

L'on se doit à la République dans l'état ou l'on est, avec les facultés plus ou moins développés.

Après ces réflexions, ne trouvera-t-on pas juste cette graduation de 2400,4000,6000 livres, pourroit-on ne donner que 1800 livres, ou même 2000 livres, à un pere de famille, qui souvent a plus d'enfans que le commis à 4000 livres, et travaille ordinairement dans le fait deux heures de plus par jour.

Mais l'économie, dira Cambon! vous faites monter bien haut les frais d'administrations.

La République est riche, et c'est sur-tout pour les pauvres qu'elle est riche; tant de millions s'écoulent, dont l'emploi ne peut être suivi; ici vous suivez, jusques dans les détails de six cent ménages, l'aisance que porteront 200 liv. de plus pour toutes les administrations de la République.

L'ordre dans la consommation du bois, de la chandelle, du papier, peut dédommager d'une grande partie de ce sacrifice, si c'en étoit un; les chefs sont réduits, et l'on trouve encore de ce côté une compensation. Je conjure le comité de Salut Public de péser ces observations, auxquels je crois devoir attacher un grand intérêt. Une observation encore majeure et peut-être décisive, est que la grande différence de traitement est sans cesse un objet d'émulation cupide, de rivalité, de prétention entre les employés, et, pour ceux qui distribuent les emplois, une surcharge continuelle de sollicitation.

Signé HERMAN.

Copie d'une Lettre écrite le 21 Messidor, an deuxième de la République Française, une et indivisible, par le Commissaire des Administrations Civiles, Police et Tribunaux, aux Citoyens employés dans l'Atelier de l'imprimerie du Louvre

LIBERTÉ ÉGALITÉ.

CAMARADES,

Le Comité de Salut Public vient d'user à l'égard de quelques uns d'entre vous d'une juste sévérité, mais le service public ne souffre pas l'indulgence. Sans doute le comité n'a point pu atteindre tous les coupables, il en a rencontré trois, dont l'un a osé coller une feuille de papier blanc sur un exemplaire du réglement affiché dans l'atelier, par le directeur de l'imprimerie, avec l'approbation des membres de l'Agence de l'envoi des Loix.

Il est incroyable que l'on se soit permis d'une autre part, d'imprimer et d'afficher, dans un petit placard, que ce réglement n'étoit qu'une rapsodie qui contrarioit les principes de la Liberté et de l'Égalité.

Et pourquoi ces sarcasmes et cette révolte ouverte ? parceque l'on exige que le travail ait lieu sans interruption, depuis trois heures que le dîner finit, jusqu'à sept heures, c'est-à-dire durant quatre heures : il faudroit encore une heure ou une demie heure de gouter à cinq heures.

Cette prétention est révoltante; elle annonce des hommes qui n'auroient aucun sentiment de

justice, qui ne verroient qu'eux, et se soucieroient peu de la chose publique.

C'est, lorsque vous entrez au travail, à sept heures du matin, et que vous avez une demie heure pour déjeuner, deux heures pour le diner, que vous élevez des cris d'insubordination, pour avoir encore un repos de trois à sept heures de l'après midi ! comment avez vous pu manifester un pareil désir, sans doute il vous en reste quelque honte.

La révolution est faite pour le peuple, c'est-à-dire spécialement pour les citoyens qui, comme vous, vivent du travail de leurs mains; mais la révolution est fondée sur la justice, ceux-là seulement en jouiront, qui s'en montreront dignes.

Si la République doit faire votre bonheur, vous lui devez vos services : il n'est permis à qui que ce soit de les refuser, ou de les donner négligemment ; il n'est permis à personne d'y mettre un prix trop haut. La République est généreuse, elle vous donne, en dédommagement de vos privations passées, des salaires considérables ; il faut les gagner, d'abord par le sentiment de vos devoirs, ensuite pour remplir le contrat que vous avez avec elle.

Vous prétendez ne tirer qu'un tel nombre de feuilles par jour ; en cela vous êtes injustes. Vous savez, dans votre conscience, que ce n'est pas trop exiger que de vous demander 4,200, lorsque l'on pourroit avoir, sans vous forcer, et surtout lorsque les presses sont doublées. 4,500 et plus. Vous mentez donc à votre conscience ; vous voulez éprouver la fermeté et le caractère de ceux qui sont chargés, par le gouvernement, de vous diriger ou de vous surveiller.

Je suis un de ces fonctionnaires, et je remplirai tout mon devoir à cet égard. J'idolâtre la

justice, et je suis infléxible contre le caprice, l'insubordination, la négligence dans le service public. Force reste toujours à la raison, à la justice, au gouvernement.

Vous réclamez la Liberté, l'Égalité ; la Liberté est-elle donc pour vous la licence ? la Liberté seroit-elle pour favoriser le désordre, l'intempérance, la paresse, et les autres vices? la Liberté n'existe que lors que chaque citoyen est à son devoir ; c'est lorsque l'on fait ce qui est bien que l'on est libre. L'homme qui n'obéit qu'à ses passions, qu'à ses appétits est esclave.

Etoient-ils libres, ceux d'entre vous qui, il y a deux jours, ont transformé ce goûter, auquel ils tiennent tant, en une orgie qui a suspendu les travaux depuis cinq heures jusqu'à onze ; n'étoient-ils pas les esclaves de leur gourmandise ; avoient-ils alors leur dignité d'homme et de citoyen, qui ne doit jamais mieux ressortir qu'au milieu des ateliers ? ce sera en quittant un travail honorable, que le républicain français ira exercer. dans les assemblées du peuple, tous ses droits politiques.

Voilà l'Égalité que vous devez chérir, qui doit vous tenir attentifs à vous montrer toujours dignes de vous-mêmes. L'Égalité n'est pas de repousser, de diminuer, d'avilir la surveillance de ceux que l'autorité légitime a chargés d'exercer cette surveillance, bien moins encore de la fronder par des actes de révolte.

J'aime à croire que ces événemens ne sont pas l'ouvrage de la majorité, et que, dans vos atteliers comme dans tous les autres, la masse des citoyens est pure, est respectable. Ce n'est donc qu'à ceux qui auroient eu la foiblesse de se laisser entraîner, que cette lettre s'adresse, mais les

268

principes généraux qu'elle contient, peuvent s'appliquer à tous, et doivent vous diriger dans votre conduite habituelle.

La retenue aura lieu pour le moins fait dans la décade dernière, et sans doute ce sera la seule fois que l'on sera foreé d'user d'un moyen qui devroit être effacé du code réglementaire d'artistes citoyens, mais qui, pour la justice, doit être conservé dans le systême de dépense et d'économie d'une grande république.

J'aurai une grande satisfaction d'apprendre bientôt au comité de salut public que la raison et la justice sont aussi à l'ordre du jour dans les ateliers de l'imprimerie du Louvre; que le calme y est rétabli; que le devoir y commande; que le travail s'y fait, non par des mercenaires qui ne verroient dans la fin de la journée qu'un salaire purement matériel, mais par des hommes libres, qui travaillent pour eux-mêmes, et qui reçoivent, comme tous fonctionnaires publics, une indemnité juste et nécessaire.

Signé HERMAN.